
Adresse de la société populaire de la commune de Breuil-Pont (Eure) qui s'indigne de l'attentat contre Collot-d'Herbois et Robespierre, envoie des dons et exhorte la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la commune de Breuil-Pont (Eure) qui s'indigne de l'attentat contre Collot-d'Herbois et Robespierre, envoie des dons et exhorte la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 65-66;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23423_t1_0065_0000_16

Fichier pdf généré le 21/07/2021

de la République le pain que leurs incommodités les empêchoient de gagner.

Nous ne verrons plus à nos portes l'indigence malheureuse demander un secours que l'humanité lui accordoit quelquefois; mais qui très souvent n'étoit que l'effet de l'orgueil de celui qui le distribuait. L'homme que son incapacité mettoit hors d'état de se procurer lui-même l'obtiendra sans difficulté et sans honte de la bienfaisance nationale; et le fénéant, cet être méprisable aux yeux de tout homme sensé et raisonnable, sera forcé de se rendre utile à la société.

Un décret manquoit encore à votre sagesse; il vous restoit à confondre ces monstres qui ne cessoient de décrier votre ouvrage, ces monstres qui vouloient vous attribuer leurs propres sentiments. Ils ne cessoient de répandre dans toute l'Europe, dans l'univers entier que les français étoient devenus athées, et que c'étoit l'ouvrage de leurs Représentants. La Convention ne vouloit plus de culte. Elle deffendoit de penser que le crime put être puni ailleurs que sur la terre. Votre décret sur les fêtes decadaires les confond. Il pulvérise leur système destructeur de toute idée d'ordre et de gouvernement.

Continuez Représentants; anéantissez tous ces êtres qui mettent tout en œuvre pour vous anéantir. Faites le bonheur des français. Il dépend de votre fermeté et de la sagesse de vos décisions.

BOULAIN (*secrét.*), SANCOUR (*secrét.*)
[et 1 signature illisible (*présid.*)].

3

Un membre annonce que les sections de la commune de Dijon, chef-lieu du département de la Côte-d'Or, ont armé et équipé 9 cavaliers jacobins, indépendamment de ceux qui l'ont été par la société populaire.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1)

4

La société populaire de la commune de Breuil-Pont, département de l'Eure, après avoir félicité le Convention nationale sur ses travaux, l'[avoir] exhorté à rester à son poste et témoigné son indignation sur l'horrible attentat commis sur les personnes de Collot-d'Herbois et Robespierre, annonce qu'elle a déposé sur l'autel de la patrie, 72 chemises, 7 draps, 2 serviettes, 1 nappe, 3 paires de guêtres, 2 livres de chanvre, 2 paires de souliers, 4 bandes, 5 pièces de fil, 37 liv. en numéraire, 5 liv. en assignats, 1 timbale en argent, 8 livres de charpie, 6 livres de cuivre, et 1 boulet de 48.

Elle annonce encore avoir déposé, le 27 ventôse, entre les mains des administrateurs du district d'Évreux, séant à Vernon, les hochets du fanatisme : elle termine par dire que la fête

en l'honneur de l'Être suprême a été célébrée dans cette commune avec l'enthousiasme d'un peuple libre, et que tous les citoyens y ont renouvelé le serment de vivre libres ou mourir.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Breuil-Pont, 19 mess. II] (2)

« Législateurs

Vous avez proclamé solennellement, que le peuple français reconnoit l'Être suprême et l'immortalité de l'ame; on devoit attendre de votre sagesse cette proclamation, qui doit être le signal de la mort de tous les vices et de toutes les tyrannies.

Vous occupez toute notre ame, vos dangers nous plongent dans les plus douloureuses agitations. Il y a peu de temps qu'une Conspiration formée s'avançoit vers son exécution, les victimes étoient comptées, les poignards des assassins brilloient sur la tête des législateurs. Mais c'est en vain que Pitt, Cobourg et l'imbecille George, soldent ses assassins et aiguissent leurs poignards; la protection surnaturelle de l'Être suprême a déjoué leurs complots sanguinaires, et nous a conservé sur les personnes de Collot d'Herbois et Robespierre, 2 représentans utiles à l'accomplissement de vos glorieux travaux. Notre société se réjouit et vous félicite du renversement de ces projets exécrables, et ne fait des vœux que pour la prospérité de la nation française et de ses Représentans.

Fasse l'Être Suprême que nous reconnoissons avec vous, que l'hydre des conspirations soit abattue, que nos ennemis coalisés soient terrassés, afin que nous ne nous occupions désormais qu'à lui rendre des actions de grâces pour notre liberté conquise.

Peres de la patrie, restez au poste qui vous est confié, continuez avec la même ardeur votre ouvrage; que votre courage ne se laisse point abattre par le volcan des conjurations qui vous entourent; achevez, sauveurs de la patrie, de faire le Bonheur d'un peuple qui veut et chérit la liberté; l'immortalité sera votre récompense; des à présent vous entendez le concert de tout un peuple qui s'unit pour vous féliciter.

Organes des sentimens des citoyens de notre commune, nous déclarons que la confiance en la Convention Nationale, est élevée au plus haut degré. Ils sont tous éclairés sur leurs véritables intérêts, et tous savent que leur salut et leur bonheur, est tout entier dans la Convention nationale; qu'elle seule peut fonder la République, sur la pureté des mœurs, l'énergie des mesures, la sagesse des combinaisons et la vigueur de leur exécution.

Sensibles aux besoins de nos frères, nous déposons sur l'autel de la patrie, 72 chemises, 7 draps, 2 serviettes, une nape, 3 paires de gues tres, 2 livres de chanvres, 2 paires de souliers, 4 bandes, 5 pièces de fil, 37 liv. en numéraire, 5 liv. en assignats, une timbale en argent, 8 livres de charpies, 6 livres de cuivres, enfin un boulet de 48 qui servira à exterminer les tiges couronnées et leurs satellites.

Nous avons déposé le 27 ventose, entre les mains

(1) P.V., XLI, 165, Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^l); J. Paris, n^o 565.

(1) P.V., XLI, 165, Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^l).
(2) C 310, pl. 1209, p. 28.

des administrateurs du district d'Evreux, seant à Vernon, les hochets du fanatisme que la crédulité de nos ancêtres avoit consacrés à la superstition, ces hochets insultoient à l'Être Suprême, au nom duquel on les entretenoit, ils ne pouvoient servir à son culte, puisqu'il n'exige que la pratique des vertus sociales et morales; Telle est sa religion, il ne veut de culte que celui de la Raison, il n'en prescrit pas d'autre, et ce sera désormais la religion nationale.

La fête du 20 prairial, en l'honneur de l'être suprême, a été célébrée dans notre Commune avec l'enthousiasme d'un peuple libre, et les citoyens ont renouvelé le serment de vivre libres ou mourir ».

Joseph LE MOINE *présid.*,
 CHAUVIN *(vice-présid.)*,
 TOUSSAINT, DAUVET *(membre du bureau)*,
 Simon MOISSON *(membre du bureau)*,
 J. GRUEL *(secrét.)*.

5

Les membres du ci devant comité de surveillance de Bastia, en Corse, écrivent à la Convention nationale, du Port-la-Montagne, le 2 messidor.

Les horreurs d'un long siège soutenu contre les forces de terre et navales britanniques réunies à celles de l'infame Paoli, un bombardement de 41 jours, environ 40 000 coups de bouches à feu, planant sur nos têtes, pouvoient abattre des maisons; mais rien n'a pu ébranler le courage des sans-culottes de Bastia, de la brave garnison qu'elle renfermoit; exténuée de fatigues et sans vivres, elle a été fière de ne capituler qu'avec la faim, plutôt qu'avec les ennemis de la République.

Ils terminent par annoncer qu'ils ont sauvé des mains des brigands anglais le produit des offrandes patriotiques de la Société Montagnarde, montant à 1 863 liv. 5 s., dont 10 l. en numéraire destinées aux défenseurs de la patrie, et qu'ils adressent du Port-la-Montagne, à la Convention nationale, avec leur adhésion à tous les travaux sublimes dont elle s'occupe pour le bonheur de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

6

La Société populaire d'Aubin-d'Arquenay, département du Calvados, exprime à la Convention nationale l'indignation dont elle a été pénétrée en apprenant que des monstres avoient tenté d'arracher à la patrie 2 représentants purs et énergiques, demande le prompt établissement des commissions populaires pour purger la République de tous les ennemis du peuple, félicite ses frères les Parisiens sur leur énergie et la constance de leur dévouement à la

révolution, assure la Convention qu'elle est prête à lui faire un rempart de ses forces contre les stipendiés du féroce Anglais et contre tous les scélérats.

Elle termine par annoncer qu'elle a choisi pour son canton le nom d'Aubin-Rousseau en mémoire de Jean-Jacques, et prie la Convention d'approuver ce changement.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoyé aux comités d'instruction publique et de division (1).

7

Le général de brigade Tisson écrit d'Agde, le 1^{er} messidor, pour offrir à la Convention nationale, au nom de la garnison de cette cité, l'hommage des sentimens d'admiration et de reconnaissance dont elle est pénétrée pour les décrets immortels qui émanent de son sein, et témoigne son horreur pour l'attentat atroce commis sur deux de ses représentans, Rassemblés, dit-il, pour célébrer la fête à l'Être-Suprême, à la lecture du bulletin contenant les détails de l'assassinat tenté sur les jours des vertueux Robespierre et Collot-d'Herbois, par un mouvement général, nous avons tous juré de ne quitter les armes qu'après avoir exterminé les rois et leurs vils agens, qui, dans leur agonie, et pour se soustraire à la justice des peuples qu'ils n'ont que trop long-temps outragés, ajoutent à tous leurs crimes *celui de l'assassinat*.

Il termine par annoncer que le 5^e bataillon de l'Hérault, le demi-bataillon d'Agde, la compagnie de cavalerie de Béziers, les canonniers d'Agde, ceux du bataillon des Vengeurs, ceux des côtes maritimes de Sigean, les officiers d'artillerie, ceux du corps du génie, l'état-major de la place, renoncent, pendant une décade, à la ration de viande que la loi leur accorde, et déposent sur l'autel de la patrie la somme de 3,117 liv. 17 s., et 21 liv. en espèces, provenant de leur paie, qu'ils destinent aux enfants des défenseurs de la patrie, morts en combattant.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Agde, 1^{er} mess. II] (3).

« La garnison de la cité d'Agde déclarée en état de siège, vous offre l'hommage des sentimens d'admiration et de reconnaissance dont elle est pénétrée pour les décrets immortels qui émanent de votre sein, et son horreur pour l'attentat atroce commi dans la personne de deux de ses représentans.

Rassemblée pour célébrer la fête que vous avez décrété à l'Être Suprême, à la lecture du bulletin qui contient les détails de l'assassinat tenté sur les jours des vertueux Robespierre et Collot d'Herbois, par un mouvement général, nous avons juré de ne quitter les armes qu'après avoir exterminé les rois,

(1) P.V., XLI, 166 et 334. Bⁱⁿ, 27 mess.; J. Sablier, n° 1431; J. Perlet, n° 657; J. Fr., n° 655.

(1) P.V., XLI, 166.

(2) P.V., XLI, 167 et 334. Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl¹).

(3) C 308, pl. 1193, p. 3.